



C.A.D.R.E.F.

Université de la Culture Permanente
Secrétariat : 249 rue de Bouillargues
30000 NÎMES

www.cadref.com
contact@cadref.com

 : 04.66.36.99.44

**UNIVERSITÉ de la CULTURE PERMANENTE
et du TEMPS LIBRE**



CADREF du Gard

LE GRAU DU ROI

2025-2026

Association reconnue d'intérêt général.

*Ouverte à toute personne sans condition d'âge, de domicile,
de diplôme ou de niveau scolaire ou universitaire.*

REPRISE DES COURS le LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

Partager la musique



Nouveau !



Géopolitique

40 ANS ÇA SE FÊTE !

Le mot du CADREF en personne

Mes chers adhérents,

Quelle histoire ! Je vais avoir 40 ans !

Qui aurait dit que moi, humble comité de retraités créé à l'initiative du Conseil Général du Gard en 1986, je défierais ainsi le temps et passerais du 20^e au 21^e siècle ?

Je n'ai pas voulu perdre mon nom d'origine : "CADREF", que tout le monde connaît sans savoir exactement ce qu'il signifie (je précise : **Comité d'Animation De Réflexion Et de Formation**).

Puis l'on a ajouté à mon nom : UNIVERSITÉ DE LA CULTURE PERMANENTE ET DU TEMPS LIBRE.

Université : Au CADREF Université on trouve, sur 7 sites du Gard, des professeurs de qualité, des étudiants hyper motivés et une grande diversité de cours et d'activités. Pas besoin de diplôme pour y entrer. On se laisse guider par ses goûts, ses envies, ses attentes, sans l'angoisse des notes et des examens. Que du plaisir !

Culture Permanente et Temps Libre : J'aime à penser que chacun de mes adhérents, libre de son temps, choisit la culture, qui rime avec ouverture : ouverture d'esprit, ouverture au monde, ouverture aux autres.

Et je crois profondément que si je suis encore là, toujours vivace après 40 ans, c'est parce que je m'efforce de continuer à apporter à mes 2500 "followers" actuels, *le plaisir d'apprendre, la convivialité des échanges, et parfois même la jubilation que peuvent procurer certains cours*. D'ailleurs je suis devenu une association -excusez du peu- reconnue d'intérêt général.

Mais ne croyez pas que ma vie fut un long fleuve tranquille. *Bien sûr nous eûmes des orages*, comme chantait le grand Jacques. Par deux fois mon existence a été mise en péril : en 2005 à la suite du profond désengagement financier du Conseil Général, puis en 2020 lorsque la crise sanitaire due au Covid a entraîné la chute brutale du nombre d'inscriptions.

Mais à chaque fois, c'est *la solidarité* de toute la communauté du CADREF qui m'a permis de résister et de poursuivre ma mission.

La solidarité de mes adhérents s'exprime aussi à travers les dons, ne serait-ce que 1 ou 2 €, qu'ils ont la possibilité de faire à chaque rentrée, pour alimenter *le Fonds de Solidarité Culture*. Celui-ci permet d'accorder une aide à l'inscription aux adhérents qui disposent de revenus modestes. Surtout pensez-y au moment de vous inscrire !

Alors vive mes chers adhérents ! Vive mes chers professeurs ! Vive ma chère équipe ! Et vive moi... euh pardon *vive l'esprit CADREF !*

Souhaitons-nous un très joyeux anniversaire !

Et une très belle quarantième rentrée !

Associativement vôtre

Le CADREF Université de la Culture Permanente et du Temps libre du Gard

Sommaire

MODALITÉS D'INSCRIPTION	3
VACANCES SCOLAIRES	4
SCIENCES HUMAINES	5
PARTAGER LA MUSIQUE.....	5
MUSIQUE A VOIR à NIMES	6
GÉOPOLITIQUE.....	7
CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES à NÎMES.....	8
ACTIVITÉS PHYSIQUES	9
RANDOS ET DÉCOUVERTES	9
BULLETIN D'INSCRIPTION 2025/2026	11
MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA individuel	13
BULLETIN DE CANDIDATURE aux élections de délégué(e)s	16

LE CADREF

Le CADREF du Gard Université de la Culture Permanente et du Temps Libre est une association reconnue d'intérêt général, ouverte à toute personne sans condition d'âge, de résidence, de diplôme ou de niveau scolaire ou universitaire.

Il est implanté sur 7 sites : Nîmes, Alès, Bagnols sur Cèze/Saint-Gervais, Le Grau du Roi, Le Vigan, Le Pays de Sommières/Aspères/Lecques et Villeneuve lez Avignon.

Il bénéficie du parrainage de l'Université de Nîmes, dans le cadre d'une convention de partenariat entre ces deux structures.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Elles sont définies avec précision dans l'annexe 1 au Règlement Intérieur du CADREF établie par le Conseil d'Administration et intitulée "**Conditions Générales d'Adhésion et d'Inscription**".

En cas de demande d'annulation d'inscription, voir **l'article 5** des "**Conditions Générales d'Adhésion et d'Inscription**". Aucun remboursement ne sera possible en cas de demande formulée au-delà d'1 mois après le début de l'activité concernée.

Ce document peut être consulté dans son intégralité sur le site internet du CADREF ou être adressé par mail.

LES INSCRIPTIONS SONT PRISES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE :

Par courrier

En envoyant le bulletin d'inscription accompagné de votre règlement (de préférence par prélèvement) au secrétariat du CADREF, 249 rue de Bouillargues, 30000 NÎMES.

Sur le site internet du CADREF

Vous avez la possibilité de créer **votre compte adhérent** sur le site internet www.cadref.com et de vous inscrire en ligne **en réglant par carte bancaire** à partir du 1er septembre.

Le bulletin d'inscription pour l'année 2025/2026 est disponible page 11.

Pour tous renseignements ou modifications :

S'adresser au secrétariat de Nîmes, tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au 04.66.36.99.44.

LES TARIFS 2025-2026

Adhésion à l'association : La cotisation reste d'un montant de **56 €**

Coût réel : 19,04 € grâce à la réduction d'impôt de 66% (soit 36,96 €) qui est accordée parce que le CADREF est une association reconnue d'intérêt général.
L'adhésion au CADREF permet de s'inscrire aux activités de tous les sites (voir les programmes sur le site internet www.cadref.com).

Frais d'inscription aux cours :

Pour chaque discipline, le tarif est indiqué pour l'ensemble des séances de l'année.

Si pour chaque discipline on calcule le tarif horaire, on constate que 82% des cours ont un tarif compris entre 3 et 6 € / heure. *Autrement dit, plus de 8 cours sur 10 coûtent moins de 6 € / heure.*

Grâce au Fonds de Solidarité Culture, **une réduction de 40 €** peut être accordée sur la première inscription aux adhérents qui disposent de revenus modestes (**voir les conditions** dans le chapitre "Le Fonds de Solidarité Culture" page 19).

Ce Fonds est alimenté par les dons effectués par les adhérents (ne serait-ce que 1 ou 2€, ou plus) au moment de leur inscription. Ces dons donnent droit à une réduction d'impôt de 66%.

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

REPRISE DES COURS LE LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT : Du 18 octobre au soir au 3 novembre au matin

PONT DU 11 NOVEMBRE : Du 8 novembre au soir au 12 novembre au matin

NOEL : Du 20 décembre au soir au 5 janvier au matin.

HIVER : Du 21 février au soir au 9 mars au matin.

PRINTEMPS : Du 18 avril au soir au 4 mai au matin.

ASCENSION : Du 13 mai au soir au 18 mai au matin.

LIEUX DES COURS :

Salle de réunion du centre technique – Rue des Médards – Le Boucanet – Rive droite

SCIENCES HUMAINES

PARTAGER LA MUSIQUE

<i><u>Professeur</u></i>	Pierre BOITET							
<i><u>Lieu</u></i>	Salle de réunion du centre technique – Rue des Médards							
<i><u>Jour/Horaire</u></i>	Mardi				9h30 - 11h30			
<i><u>Dates</u></i>	14/10	18/11	16/12	20/01	17/02	14/04	12/05	19/05
<i><u>Tarif</u></i>	89 €							

LES CAPITALES MUSICALES EUROPEENNES

Elles ne sont pas toutes capitales d'état mais toutes sont capitales dans l'essor musical européen à de multiples époques et constituent des foyers musicaux majeurs.

C'est un voyage à travers l'Europe qui vous est proposé dans ce cycle ainsi qu'à travers les grands courants de la musique, depuis le baroque jusqu'à aujourd'hui. Mêlant architecture et musique, chaque étape mettra l'accent sur les moments forts de l'activité musicale de ces capitales.

Les séances sont illustrées d'exemples musicaux, d'iconographie, de vidéos et d'une approche commentée de quelques partitions, afin de mieux comprendre les « recettes » de composition et d'aller plus loin dans l'émotion. Aucune connaissance technique n'est requise !

Séance 1 VIENNE

Séance 2 PRAGUE et DRESDE

Séance 3 NAPLES

Séance 4 LEIPZIG

Séance 5 ROME

Séance 6 SAINT PETERSBOURG

Séance 7 HAMBOURG et LÜBECK

Séance 8 VENISE

Remarque : l'ordre des séances est donné à titre indicatif

MUSIQUE A VOIR à NIMES

Auditorium des Archives Départementales à Nîmes

<u>Professeur</u>	Pierre BOITET				
<u>Lieu</u>	Auditorium des Archives Départementales à Nîmes Arrêts de bus : FOREZ (ligne 6) ou CDT RAYNAL (ligne 7)				
<u>Jour/Horaire</u>	Mardi			14h00 - 16h30	
<u>Dates</u>	16/12	20/01	17/02	17/03	14/04
<u>Tarif</u>	76 €				

LE FANTASTIQUE ET LA TRANSGRESSION

En complément du cycle *Partager la musique*, cinq séances consacrées à des opéras à voir et à entendre dans leur intégralité ou dans de larges extraits, proposées dans des captations qui ont fait date.

Ces cinq opéras sont consacrés à des héros brisant le miroir de la réalité ou de la « moralité » et à des récits mêlant fantastique et transgression, choisis à travers le répertoire classique et romantique.

Accompagnées de quelques repères esthétiques et techniques afin de se familiariser avec les partitions et le livret, ces projections invitent à une immersion dans les œuvres que le format des conférences ne permet pas. Elles ont lieu dans les excellentes conditions visuelles et acoustiques de l'auditorium des Archives Départementales de Nîmes.

Séance 1 – ***Don Giovanni*** de Wolfgang Amadeus MOZART

Séance 2 – ***La Dame de pique*** de Piotr Ilitch TCHAIKOVSKI

Séance 3 – ***Macbeth*** de Giuseppe VERDI

Séance 4 – ***La Damnation de Faust*** de Hector BERLIOZ

Séance 5 – ***Le vaisseau fantôme*** de Richard WAGNER

(Programme donné sous réserve)

GÉOPOLITIQUE

<u>Professeur</u>	Philippe JETUR							
<u>Lieu</u>	Salle de réunion du centre technique – Rue des Médards							
<u>Jour/Horaire</u>	Vendredi				9h30 - 11h30			
<u>Dates</u>	10/10	21/11	12/12	16/01	30/01	13/02	17/04	22/05
<u>Tarif</u>	89 €							

ISRAEL-PALESTINE où en est la situation avec le Hamas, le Hezbollah et les Houthis (agissant sur ordre de l'Iran avec l'aide d'Al-Qods).

COREE DU NORD vs COREE DU SUD – que devient cette guerre vieille de 70 ans ?

CHINE et son envie expansionnisme en mer de Chine et sa poussée coloniale dans le reste du monde sachant qu'elle brigue la 1^o place détenue pour l'instant par les Etats-Unis.

LES PAYS DU GOLFE (ARABIE SAOUDITE - E.A.U. – OMAN - QATAR – YEMEN) où en est l'union sacrée Sunnite devant les désidératas des Yéménites Chiites.

EGYPTE va-t-elle se laisser convaincre par les USA concernant les gazahouis sachant que le Hamas a été chassé des rives du Nil.

ESPAGNE, un rappel de la politique espagnole au regard des inondations catastrophiques de Valence en 2024.

SYRIE, de la Chute de Bachar al ASSAD au gouvernement provisoire, des promesses aux réalisations en cours.

HONGRIE, où en est Viktor Orban ?

CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES à NÎMES

<i>Professeur</i>	Professeur coordonnateur Pr. Christian SIATKA					
<i>Lieu</i>	Faculté des Sciences de Nîmes, site des Carmes, 7 pl. Gabriel Péri Arrêts de bus : T1 et ligne 6 arrêt Porte Auguste, ligne 7, 10 et 16 arrêt Daguet.					
<i>Jour/Horaire</i>	Lundi		14h00 - 16h00			
<i>Dates</i>	06/10	01/12	05/01	02/02	13/04	01/06
<i>Tarif</i>	67 €					

Les CERCLES des sciences aux Carmes

« Là où la science se rassemble. »

Conférences, Enseignements, Rencontres Curieuses, Livres, Et Scientifiques

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Université de Nîmes, nous inaugurons un cycle de conférences scientifiques organisées pour le CADREF par la Faculté des Sciences de Nîmes, sous la coordination de son Directeur le Professeur Christian SIATKA.

Ces conférences seront dispensées par une équipe d'enseignants chercheurs experts en génétique, biotechnologies et sciences médicales.

Elles auront lieu à la Faculté des Sciences de Nîmes sur le site des Carmes, le lundi de 14h à 16h.

Lundi 6 octobre 2025

- Christian SIATKA – Directeur de la Faculté des Sciences de Nîmes, Administrateur de l'École de l'ADN

« 25 ans de révolution génétique en criminalistique »

Lundi 1er décembre 2025

- Philippe BERTA – Membre de l'Académie des Sciences de Nîmes, ancien député

« De la double hélice à l'hémicycle : itinéraire d'un scientifique dans l'hémicycle »

Lundi 5 janvier 2026

- Stéphane SAUVAGERE – Responsable Recherche et Développement, École de l'ADN

« Les bactéries de l'environnement et de la santé »

Lundi 2 février 2026

- Dr Laurie GALVAN – Enseignante-chercheuse

« Vieillir avec son cerveau »

Lundi 13 avril 2026

- Dr Zohra BENFODDA – Enseignante-chercheuse

« Les antibiotiques, c'est pas automatique !!! »

Lundi 1er juin 2026

- Dr Patrizia GIANNONI – Enseignante-chercheuse-Pharmacien

« Les innovations thérapeutiques dans la maladie d'Alzheimer »

ACTIVITÉS PHYSIQUES

RANDOS ET DÉCOUVERTES

<u>Animateur</u>	Jean-Michel FABRE	
<u>Lieu</u>	Variable	
<u>Jour/Horaire</u>	Mardi	9h30
<u>Tarif</u>	50 € pour l'année	

ATTENTION : En raison de son caractère physique et d'un rythme assez soutenu, cette activité est déconseillée au plus de 75 ans qui ne sont pas des randonneurs accomplis.

L'activité randonnée que nous vous proposons est à la portée de tous les adhérents qui n'ont pas un problème physique contre-indiquant. Bains de nature et convivialité sont les boussoles de ces balades, et dans l'esprit culturel du Cadref, les textes de présentation qui les accompagnent vous indiquent anecdotes et aspects historiques des lieux traversés.

Seule contrainte : Des chaussures de randonnée à semelles à crampons (pas de type basket à semelle lisse, les sentiers du Gard sont assez caillouteux !) et si possible des bâtons.

- Les randonnées ont lieu en principe tous les **mardis y compris pendant les vacances scolaires**. Mais elles n'ont pas lieu en cas de températures extrêmes (négatives ou plus de 30°) ou en cas de mauvais temps généralisé. Ainsi qu'en cas d'indisponibilité de ma part (absence ou maladie). Compte-tenu de ces éléments, nous nous engageons à assurer **un minimum de 15 randos dans l'année**.
- Les randonnées ont toutes une longueur de **14 (+/- 1) km** et un dénivelé cumulé (somme de toutes les montées) **inférieur à 450 m environ**. Toutefois, en hiver, lorsque les conditions sont difficiles, avec en particulier des températures minimales très basses, le départ est retardé et la distance abaissée à 10 km environ.
- Les randonnées se déroulent sur l'ensemble du département du Gard à l'exception de la partie ouest où les dénivelés sont trop importants.
- Le rythme est adapté aux capacités de chacun et on a le droit de s'arrêter pour admirer un paysage ou photographier une fleur, à condition de ne pas retarder le groupe. Pour autant ce n'est pas une flânerie digestive et on essaye de garder une allure de randonnée, propre à un bon entretien cardio-vasculaire pour chacun.
- Une halte est prévue pour le pique-nique qui sera tiré du sac.

- Le départ de toutes les randos a lieu impérativement à 9h30 sauf pour les randos d'hiver réduites où il est décalé de 30 à 90' suivant l'itinéraire.
- L'acheminement au point de départ de la rando se fait en covoiturage, chaque participant devant s'organiser pour arriver au point de RDV à l'heure.
- Je communique par mail à l'ensemble des inscrits le programme de la rando le lundi matin avant 9h00 (afin d'avoir une météo fiable sur le trajet), avec un descriptif de l'itinéraire et des particularités rencontrées. Figurent également les coordonnées (latitude et longitude) du point de RDV. En effet, celui-ci n'a pas toujours une adresse et peut se trouver en rase campagne. Les conducteurs doivent donc avoir un GPS ou utiliser une appli GPS (Maps, Waze...) et pouvoir y rentrer des coordonnées en latitude et longitude.

Il est important de limiter au maximum le nombre de véhicules, certains points de RDV ayant des possibilités de stationnement limitées.

Pour faciliter le covoiturage, je mets à la disposition des participants un groupe WhatsApp qui leur permettra d'échanger et aussi de partager les photos réalisées pendant la rando.

Pour les besoins de l'organisation des randos et du covoiturage, les participants doivent accepter de me communiquer leur adresse e-mail et leur numéro de portable.

Chaque randonnée pourra rassembler des adhérents de tous les sites du CADREF.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2025/2026

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél. Fixe : **Tél. Mobile :**

Email :

Année de Naissance : **Sexe :** F H

S'il s'agit d'une 1^{ère} inscription comment avez-vous connu le Cadref ?

Publicité Recommandation

Quelle est votre situation professionnelle ?

Retraité(e) En activité En activité partielle En recherche d'emploi

Quelle est ou a été votre origine professionnelle ?

Agriculteur Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

Enseignant Cadre fonction publique ou privée

Profession libérale Employé public ou privé Ouvrier

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (**RGPD**), l'association est responsable du respect des données personnelles. Pour assurer son fonctionnement (exemples : pour prévenir de l'absence d'un professeur, envoi de certains cours, envoi des programmes, etc...) le CADREF utilise l'envoi de messages électroniques ou de SMS. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces informations, merci de cocher la case ci-dessous :

Je n'accepte pas de recevoir des informations par e-mail ou par SMS.

L'adhésion sous-entend l'acceptation du Règlement Intérieur, des Conditions Générales d'Adhésion et d'Inscription.

PAIEMENTS FRACTIONNÉS :

Le 1^{er} prélèvement ou chèque doit être d'un montant supérieur ou égal à 56€

MERCI DE PRIVILÉGIER LE PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT

Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois, soit :

- Par **prélèvement**, en renvoyant le mandat de prélèvement signé accompagné de votre RIB/IBAN. **Pas de centimes SVP.**
- Par **chèque**, en les renvoyant avec votre bulletin d'inscription, ils seront mis à l'encaissement à un mois d'intervalle autour du 15 du mois. **Pas de centimes SVP.**

Choix des disciplines au dos



Bulletin d'inscription

Partager la Musique		X	89 €	=	
Géopolitique		X	89 €	=	
Musique à voir à Nîmes		X	76 €	=	
Randos et découvertes		X	50 €	=	
Conférences scientifiques		X	67 €	=	

Sous Total :

Cotisation : **+ 56 €**

Pour le Fonds de Solidarité Culture je fais un don de (donnant droit à réduction d'impôt) :

Total :

Aide à l'inscription (voir conditions d'éligibilité page 15) : **- 40 €**

(Joindre impérativement l'avis d'imposition 2025 avec revenu fiscal de référence) _____

Total :

Bulletin à renvoyer, accompagné du règlement (de préférence par prélèvement) au CADREF, 249 rue de Bouillargues, 30000 NÎMES.

Carte d'étudiant à disposition dans votre espace adhérent sur le site internet du CADREF.

Sinon merci de joindre à votre bulletin d'inscription une enveloppe timbrée à votre adresse.

ÉCHÉANCIER POUR L'ANNÉE 2025/2026

Le 1^{er} prélèvement doit être égal ou supérieur à 56€.

Les prélèvements se font autour du 15 du mois.

Pas de centimes SVP

Montant total dû : . , 0 0 €

Dates au format mois/année

1^{er} prélèvement : . , 0 0 € /

2^{ème} prélèvement : . , 0 0 € /

3^{ème} prélèvement : . , 0 0 € /

4^{ème} prélèvement : . , 0 0 € /

5^{ème} prélèvement : . , 0 0 € /

6^{ème} prélèvement : . , 0 0 € /

LA GESTION DU CADREF

LE CADREF EST → UNE ASSOCIATION → GÉRÉE PAR SES ADHÉRENTS

L'implication des adhérents est une condition essentielle pour assurer la pérennité de l'association.

Les adhérents élisent des délégués qui élisent un Conseil d'Administration. Les fonctions de Délégué et d'Administrateur sont exercées à titre bénévole. La motivation nécessaire pour exercer ces fonctions trouve sa justification dans la mission d'intérêt général assurée par l'Association : **ouverture à la culture pour tous et maintien du lien social.**

LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ASSOCIATION

Elle est entièrement prise en charge par :

Nathalie FAUCHER, Directrice

Isabelle WEILL, Adjointe

LES MEMBRES DU BUREAU

Simone CLEMENT - Présidente, Monique ALLIER CHAY - Vice-Présidente, Jean Pierre HERMANTIER - Trésorier, Jean-Michel FABRE - Secrétaire, Daniel JULIEN - Trésorier Adjoint, Elisabeth JABOT - Secrétaire Adjointe, Sabine BREYSSE - Chargée de Mission, Jérôme GABREAU - Chargé de Mission et Alain NICOLAS - Chargé de Mission.

RESPONSABLE DU SITE DU GRAU DU ROI: Claudette BRUNEL

LE FONDS DE SOLIDARITÉ CULTURE

Le Conseil d'Administration du CADREF a décidé en 2019 de constituer un Fonds de Solidarité Culture. Celui-ci a pour objectif de favoriser l'accès aux cours organisés par notre association pour les adhérents disposant de revenus modestes, en leur accordant une aide à l'inscription.

Il s'agit d'un fonds dédié alimenté essentiellement par les dons des adhérents désireux de participer à cette action solidaire. *Nous avons calculé que, si chacun des 2500 adhérents actuels faisait un don de 2 € au moment de son inscription, la somme recueillie couvrirait le montant total des aides à l'inscription distribuées en moyenne chaque année à nos adhérents les plus modestes.*

C'est bien sûr chaque adhérent qui décide s'il souhaite faire un don et quel en sera le montant. Notre association étant reconnue d'intérêt général, les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de leur don.

Le Conseil d'Administration du CADREF définit annuellement le montant de l'aide accordée et les conditions que doivent remplir les adhérents pour pouvoir bénéficier de cette aide. Le Fonds de Solidarité Culture est redistribué chaque année dans la limite des ressources affectées.

Pour l'année 2025-2026, une aide à l'inscription de 40 € pourra être accordée aux adhérents qui, sur présentation de leur avis d'impôt 2025, justifient d'un Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 469 € pour une personne seule et à 32 635 € pour un couple soumis à imposition commune.

CADREF
BULLETIN DE CANDIDATURE
aux élections de délégué(e)s
2025/2026

Je, soussigné(e).....

déclare être candidat(e) aux élections de délégué(e)s

2025/2026, pour la discipline ou activité :

.....

Niveau :

Jour et horaire :

Nom de l'enseignant :

Fait à :

Le :

Signature :

LES DÉLÉGUÉS DE COURS

Ils ont un rôle statutaire : Participation chaque année à l'Assemblée Générale : vote du compte financier et tous les 3 ans, élection d'un nouveau Conseil d'Administration.

Ils ont un rôle fonctionnel : au sein de leur cours, liens entre les étudiants, les Professeurs, l'Administration.

Au cours de l'année, ils sont invités à participer à deux réunions d'information et de consultation sur l'organisation et le fonctionnement du CADREF.

Modalités pratiques.

Le délégué de cours est élu, en début d'année universitaire, pour 1 an, par les adhérents du cours dans la proportion de 1 délégué pour 1 à 20 étudiants.

Pour déposer votre candidature, il suffit de remplir le bulletin ci-dessus et de le retourner au Secrétariat du Cadref avec votre inscription : par courrier ou sur place au Cadref. L'élection des Délégués aura lieu, dans chaque cours, dès la 1^{ère} semaine de la rentrée.

RANDOS ET DÉCOUVERTES



Activités proposées au CADREF

Sciences humaines et sociales

Partager la Musique
Géopolitique

Activité physique

Randos et découvertes.



Pour tous renseignements, inscriptions ou modifications :

S'adresser au secrétariat tous les jours
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
au 04.66.36.99.44.

